

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE. EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL (Y COMPRIS SES COMPOSANTS), VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES TERMES, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL ET, LE CAS ÉCHÉANT, RENVOYEZ L'INTÉGRALITÉ DU PRODUIT INUTILISÉ AU REVENDEUR ACCOMPAGNÉ DE LA PREUVE D'ACHAT AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, TRANSFÉRÉ OU REDISTRIBUÉ, SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE NOVELL.

DROITS ET LICENCES

Cet Accord de Licence de Logiciel Novell (ci-après dénommé « Accord ») est un contrat conclu entre vous-même, personne physique ou morale (« Vous ») et Novell, Inc. (ci-après dénommée « Novell ») au sujet du logiciel identifié dans le titre du présent Accord, du support (le cas échéant) et de la documentation d'accompagnement (ci-après dénommés collectivement le « Logiciel »).

Le Logiciel est une œuvre collective de Novell. Vous êtes autorisé à faire et à utiliser un nombre illimité de copies du Logiciel destinées à être distribuées et utilisées au sein de Votre Organisation. Le terme « Organisation » désigne une entité juridique, à l'exclusion des filiales et affiliés qui disposent d'une identité fiscale distincte ou possèdent une personnalité juridique distincte. Dans le secteur privé, une Organisation serait, par exemple, une entreprise, une société en nom collectif ou un trust, à l'exclusion des filiales ou affiliés de l'organisation qui possèdent un numéro d'identification fiscal ou un numéro d'immatriculation qui leur est propre. Dans le secteur public, une Organisation serait, par exemple, un organisme public spécifique ou une autorité publique locale.

Le Logiciel est un système d'exploitation modulaire. La plupart des composants sont des produits à source ouverte, mis au point de manière indépendante et accompagnés de conditions de licence distinctes. Vos droits de licence concernant les différents composants accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon des droits ou obligations que Vous pouvez avoir en vertu desdites conditions de licence.

Si les conditions de licence d'un composant Vous autorisent à le distribuer, Vous ne devez utiliser aucune des marques Novell (par exemple, SUSE et SUSE LINUX) lors de la distribution du composant, que le composant contienne, ou non, des marques Novell.

AUTRES CONDITIONS ET LIMITATIONS DE L'ACCORD DE LICENCE

Le Logiciel est protégé par les lois et traités internationaux sur les droits d'auteur en vigueur aux Etats-Unis et dans d'autres pays et est soumis aux conditions du présent Accord. Le Logiciel Vous est fourni sous licence. Il ne Vous est pas vendu.

Le Logiciel peut faire partie d'autres programmes logiciels (ci-après dénommés « Programmes Groupés »). Vos droits de licence concernant les Programmes Groupés accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon des droits ou obligations que Vous pouvez avoir en vertu desdites conditions de licence.

Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément octroyés. Vous n'êtes pas autorisé à :

- (1) pratiquer l'ingénierie à rebours sur le Logiciel, le décompiler ou le désassembler, sauf dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation d'ordre public en vigueur ou les conditions de licence qui accompagnent un composant du Logiciel ; ou
- (2) transférer le Logiciel ou Vos droits de licence en vertu du présent Accord, en partie ou dans leur intégralité.

MAINTENANCE ET SUPPORT

Vos droits concernant les mises à jour, les corrections (patches) ou d'autres matériaux reçus dans le cadre d'un abonnement à un programme de maintenance Novell pour le Logiciel sont définis par les conditions du programme de maintenance concerné.

Novell n'est en aucun cas obligée, aux termes du présent Accord, de fournir une assistance technique sur le Logiciel. Selon la façon dont Vous avez acquis le Logiciel, Vous pouvez également avoir souscrit un abonnement de maintenance pour celui-ci. Pour plus d'informations sur les offres d'assistance technique de Novell, visitez le site <http://www.novell.com/support>.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Novell et/ou ses fournisseurs de licence conservent tous les droits de propriété intellectuelle attachés au Logiciel, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie de celui-ci. Vous avez uniquement acquis une licence d'utilisation du Logiciel.

GARANTIE LIMITÉE

Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, et que (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si, dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Vous retournez à Novell les articles défectueux ou si Vous lui notifiez une non-conformité, Novell aura le choix, à sa seule discrétion, soit de résoudre la non-conformité, soit de Vous rembourser le prix que Vous avez payé pour la licence du Logiciel. Toute utilisation impropre ou modification non autorisée du Logiciel annulerait cette garantie. LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie qui précède ne s'applique pas aux Logiciels fournis à titre gratuit. LESDITS LOGICIELS SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET NE COMPORTENT AUCUNE GARANTIE).

LE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU, RÉALISÉ NI DESTINÉ À LA DISTRIBUTION OU À L'UTILISATION SUR DES ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE EN LIGNE FONCTIONNANT DANS DES ENVIRONNEMENTS À RISQUES QUI REQUIÈRENT UN FONCTIONNEMENT SANS DÉFAILLANCE, NOTAMMENT LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION AÉRIENNE OU LES SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS AÉRIENNES, LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES APPAREILS DE RÉANIMATION OU LES SYSTÈMES D'ARMEMENT, DANS LESQUELS UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS OU DES DOMMAGES GRAVES AUX BIENS OU À L'ENVIRONNEMENT.

LE LOGICIEL EST UNIQUEMENT COMPATIBLE AVEC DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SPÉCIFIQUES. IL N'EST PAS GARANTI POUR DES SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Veuillez contacter Novell ou Votre revendeur pour obtenir des informations complémentaires sur la compatibilité.

Produits tiers. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes informatiques cédés sous licence ou vendus par un fournisseur de licence autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS FOURNIS PAR D'AUTRES ÉDITEURS. CES PRODUITS SONT FOURNIS PAR NOVELL « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS PEUT UNIQUEMENT ÊTRE DONNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS.

SAUF DISPOSITION LÉGALE CONTRAIRE, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE DROIT DE PROPRIÉTÉ, L'ABSENCE DE CONTREFAÇON, LES QUALITÉS SPÉCIFIQUES OU SON ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. NOVELL NE DONNE AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT, EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SATISFERA À VOS EXIGENCES OU QU'IL FONCTIONNERA DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Les lois en vigueur dans certains pays peuvent interdire certaines limitations ou exclusions de garantie énoncées ci-dessus, lesquelles, le cas échéant, ne s'appliqueront pas à Vous. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits prévus par la législation locale en vigueur.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

(a) Préjudices indirects. NOVELL, SES FOURNISSEURS DE LICENCE, SES FILIALES OU SES EMPLOYÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES PRÉJUDICES SPÉCIAUX,

ACCESSOIRES, INDIRECTS, DÉLICTUELS, ÉCONOMIQUES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS EXEMPLAIRES, RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU LOGICIEL OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTES DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

(b) Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL [OU 50 EUROS SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX]. Les exclusions et limitations stipulées ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel. Dans les pays où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité énoncées ci-dessus, la responsabilité de Novell sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation en vigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord prend effet à compter de la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera résilié de plein droit si Vous ne respectez pas l'une de ses clauses. En cas de résiliation du présent Accord, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel, ou les retourner à Novell et supprimer le Logiciel de Vos systèmes.

Tests d'évaluation des performances. Cette limitation relative aux tests d'évaluation des performances Vous est applicable si Vous êtes fournisseur de logiciels, ou si Vous réalisez des tests sur le Logiciel sous la direction ou pour le compte d'un fournisseur de logiciels. Vous n'êtes pas autorisé, sauf accord écrit préalable de Novell, cette dernière ne pouvant refuser son accord sans motif valable, à publier ou à divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous fabriquez des produits similaires au Logiciel du point de vue fonctionnel (« Produits Similaires ») ou en concurrence avec ce dernier ou si Vous agissez au nom d'un tel fabricant et que Vous publiez ou divulguiez des résultats de tests d'évaluation des performances du Logiciel en contrevenant à cette restriction, nonobstant toute clause contraire dans l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit Similaire et en complément des autres recours dont Novell peut disposer, Novell aura le droit de réaliser des tests d'évaluation des performances des Produits Similaires, ainsi que de divulguer et de publier ces tests d'évaluation des performances. Vous reconnaissez par la présente disposer de l'autorité nécessaire pour octroyer un tel droit à Novell.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut pas faire l'objet d'une cession ou d'un transfert, sauf accord préalable écrit de Novell.

Loi applicable et juridiction compétente. Le présent Accord est régi par le droit de l'État américain de l'Utah. Toute action en justice liée à cet Accord peut uniquement être portée devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Toutefois, si Votre résidence principale se trouve dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange, cet Accord est régi par les lois en vigueur dans cet État. Toute action en justice liée à cet Accord pourra alors être uniquement portée devant les tribunaux compétents dudit État.

Intégralité de l'Accord. Le présent Accord, ainsi que, le cas échéant, l'Accord de mise à jour et/ou de Licence supplémentaire constituent la totalité des conventions existant entre Vous et Novell. Ils ne peuvent être modifiés qu'au moyen d'un document écrit signé par les deux parties. **AUCUN FOURNISSEUR DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, REVENDEUR, DÉTAILLANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS OU PROMESSES DISTINCTES OU COMPLÉMENTAIRES DE CELLES INCLUSES DANS LE PRÉSENT ACCORD.**

Renonciation. Toute renonciation à un droit prévu par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Une renonciation à un droit passé ou présent, en relation avec la violation d'une clause ou un manquement, ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit futur découlant des termes du présent Accord.

Indépendance des Clauses. Si une clause du présent Accord est nulle ou inapplicable, elle sera interprétée, limitée, modifiée ou, si nécessaire, dissociée des autres clauses autant que de besoin, afin d'éliminer sa nullité ou son caractère inapplicable et sans que cela n'affecte les autres dispositions.

Respect de la Réglementation en matière d'Exportation. Toute personne ou entité qui exporte ou réexporte des produits Novell, directement ou indirectement par tout moyen, y compris via transfert électronique, est entièrement responsable de cette exportation conformément à la réglementation américaine en la matière et aux lois des pays hôtes. Novell décline toute responsabilité quant à la non-obtention de Votre part des agréments d'exportation nécessaires. Les agréments dépendent des caractéristiques techniques de l'élément exporté, de la destination, de la finalité, de l'utilisateur final et des activités de celui-ci. En particulier, aucun produit Novell ne peut être exporté vers des utilisateurs finals ou des pays soumis à embargo ou à d'autres restrictions. Avant d'exporter des produits Novell depuis les États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du *Bureau of Industry and Security* et d'autres sources. De même, avant de réexporter des produits Novell, informez-vous sur la législation des pays de destination. Ces dispositions se prolongeront au-delà de l'expiration ou de la résiliation anticipée du présent Accord. Pour de plus amples informations sur l'exportation des produits Novell, reportez-vous à la matrice d'exportation des produits Novell. Vous pouvez la télécharger à l'adresse suivante (en anglais) : <http://www.novell.com/info/exports/> ou en obtenir une copie auprès de Votre bureau Novell local.

Droits restreints du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part de l'administration des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales précitées.
Fabricant : Novell, Inc., 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606. U.S.A.

Autres termes. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Copyright 1993, 2000-2006 Novell, Inc. Tous droits réservés.
(020706)

Novell et SUSE sont des marques déposées, et le logo SUSE est une marque, de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Linux est une marque déposée de Linus Torvalds.